

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 JUIN 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Madame MEYZONNY

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)  
Madame SEYTIER (à Madame GRIMAL)  
Madame ARBORE (à Monsieur de BOISSIEU)  
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)  
Monsieur ABBES (à Madame MEYZONNY)

**ABSENTS :**

Monsieur KARTAL  
Madame ARENA  
Madame PONCET  
Monsieur MARINO MORABITO

\_\_\_\_\_

Monsieur BECQUART est désigné secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

**2024.03.21 LIEUDIT « LES PLATTES » : ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)  
Nomenclature : 3.1.2 Acquisitions immobilières

Le programme Action Cœur de Ville se décline en diverses opérations de renouvellement urbain privilégiant la création d'îlots de verdure pour une meilleure qualité de vie des habitants, ce qui induit une réduction du nombre de places de stationnement publiques et nécessite une compensation de ces dites places par une nouvelle répartition des aires de parking à proximité

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240614-DEL\_2024\_03\_21-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2024  
Date de réception préfecture : 19/06/2024 |

immédiate du cœur de ville.

Dans ce cadre la Commune a décidé de créer un parc de stationnement sur les parcelles situées sur la partie haute de la rue Aimé Vingtrinier.

Pour ce faire, la Commune a recueilli auprès de Mme Danielle KIOCK une promesse pour la vente de la dernière parcelle nécessaire à la réalisation de ce projet cadastrée section BD n° 371 d'une surface de 89 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 20 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances** lors de sa séance en date du **11 juin 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE SE PORTER ACQUEREUR** auprès de Madame Danielle KIOCK de la parcelle cadastrée section BD n° 371 d'une surface de 89 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 20 000 €, en vue de la création d'un parc de stationnement d'une trentaine de places.
2. **PREND ACTE** que la venderesse, à compter de ce jour, autorise la Commune à pénétrer sur la parcelle cédée, elle-même ou toute entreprise mandatée par elle, en vue de la réalisation de son projet et ce dans l'attente de la signature de l'acte de vente.
3. **DE DIRE** que les frais de notaire pour l'établissement de l'acte de vente seront pris en charge par la Commune.
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
5. **DE DIRE** que les crédits nécessaires ont été prévus au BP 2024.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **21 JUIN 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jacques BECQUART  
Secrétaire de séance

